

GESTION DES MÉDICAMENTS - VOLET HÉBERGEMENT

Saviez-vous que?



Les effets secondaires associés à une mauvaise utilisation des timbres transdermiques peuvent être fatals

Quelques chiffres

Dans les centres d'hébergement du CISSS de la Montérégie-Ouest, bien que les événements indésirables liés à l'administration des timbres transdermiques ne représentent qu'environ 5% des erreurs de médicaments déclarés, il est possible de noter une augmentation de près de 50% de ce type d'événement depuis un peu plus d'un an.

Entre 1992 et 2007, Santé Canada a reçu 52 déclarations de décès soupçonnés d'être associés aux timbres transdermiques de fentanyl, dont 23 ne découlaient pas d'un acte intentionnel. De ce nombre, 9 étaient reliés à une lacune dans la procédure d'utilisation du timbre tant par un usager que par un soignant.

Pourquoi?

Lorsqu'un timbre transdermique est retiré après un usage thérapeutique, les concentrations résiduelles du médicament à l'intérieur de celui-ci sont considérables. De ce fait, s'il y a omission de retirer un timbre transdermique à la fin de la durée prescrite, **la libération pharmaceutique se poursuit**. Cette omission peut entraîner de graves conséquences pour l'usager, comme un dosage insuffisant ou une diminution de l'effet thérapeutique lorsque la période de retrait n'est pas respectée (ex. nitroglycérine). À la suite d'un tel événement, l'application d'un nouveau timbre transdermique peut générer des **effets toxiques potentiellement fatals**.

Comment prévenir?

Il est essentiel de retirer l'ancien timbre transdermique avant d'appliquer le nouveau. De plus, une étiquette devrait être apposée, à côté de celui-ci, indiquant la date et l'heure d'application ainsi que la signature. Cependant, une fois collés sur la peau, les timbres transdermiques passent facilement inaperçus. **L'équipe soignante doit donc redoubler de vigilance** pour éviter les erreurs. Des travaux sont en cours afin d'épauler le personnel infirmier dans cette gestion attentive des timbres transdermiques et une case de vérification est incluse à la FADM. Lors de la vérification, on doit **s'assurer que le(s) timbre(s) retrouvé(s) sur l'usager correspond(ent) à l'ordonnance**.

Comité clientèle hébergement

Bibliographie :

Institut national de santé publique et centre antipoison du Québec. (2012). *Bulletin d'information toxicologique*, 28(4). Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/toxicologie-clinique/bulletin-d-information-toxicologique>
Santé Canada. (2008). Timbre transdermique de fentanyl et effets indésirables. *Bulletin canadien des effets indésirables*, 18(3). Repéré à <http://www.santecanada.gc.ca/bcej>
Méthodes de soins informatisées. (2017). Application de timbres transdermiques. Repéré à <https://msi.expertise-sante.com/fr>